

DECRET N° 2000-318 / du 26 AVRIL 2000
Portant nomination de l'Inspecteur Général de
la Jeunesse et des Sports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- SUR** rapport du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- VU** l'acte constitutionnel n° 1/99-PR du 27 Décembre 1999 portant suspension de la Constitution et organisation provisoire des Pouvoirs Publics ;
- VU** le décret n°63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois, tel que modifié par le décret n° 81-642 du 05 août 1981 ;
- VU** le décret n° 2000-02 du 4 janvier portant nomination des membres du Gouvernement de transition tel que modifié par le décret n° 2000-09 du 13 janvier 2000 et le décret n° 2000-172 du 10 mars 2000 ;
- VU** le décret n° 2000-13 janvier 2000 portant attributions des membres du Gouvernement de transition ;
- VU** le décret n° 2000-170 du 1^{er} mars 2000 portant réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1^{er} : Madame BOUANGA-Akpa Yvonne, (Mle 077 097 L), Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, de classe exceptionnelle, 3ème échelon, est nommée **Inspecteur Général de la Jeunesse et des Sports**.

Article 2 : L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

..../...

Article 3 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Article 4 : Le Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 26 AVRIL 2000

Général Robert GUEI

Copie corrigée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. AGGREY".

A. AGGREY